

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 4

#### ■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

#### Niches fiscales : peut mieux faire

### DOCTRINE

Page 8

#### ■ Urbanisme / Construction

Patrice Battistini

#### Accessibilité aux personnes handicapées

Page 11

#### ■ Droit international privé

Jean-Claude Zarka

#### L'avis de la Cour de justice de l'Union européenne rendu le 16 mai 2017 à propos de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et Singapour

### CULTURE

Page 16

#### ■ Exposition

Nicole Lamothe

#### Georges Braque et Henri Laurens 40 ans d'amitié

## ACTUALITÉ

### La semaine fiscale

### Niches fiscales : peut mieux faire <sup>128a0</sup>

Frédérique PERROTIN

L'objectif de maîtrise des niches fiscales n'est pas atteint, constate la Cour des comptes.

À chaque collectif budgétaire le gouvernement affiche son objectif de réduire les niches fiscales. Dans les faits, ces dépenses fiscales continuent de croître. La Cour des comptes critique le défaut de maîtrise des dépenses générées par les quelque 451 niches fiscales dans son dernier rapport sur le budget de l'État.

#### ■ La notion de niche fiscale

Si tout dispositif qui porte atteinte à l'assiette et au taux de l'impôt ou au résultat de cette arithmétique est *a priori* considéré comme une niche fiscale, il n'existe pas de définition juridique précise du concept de niche fiscale. *A contrario*, il existe une définition de la notion de dépense fiscale. La notion de dépense fiscale a été introduite en droit français par l'article 32, alinéa IV, de la loi de finances pour 1980. D'origine administrative, le concept de dépense fiscale recouvre les dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour l'État une perte de recettes et donc, pour les contribuables, un allègement de charge fiscale par rapport à la situation qui aurait été la leur au regard du droit commun. Précisons que les critères des dépenses fiscales ont varié dans le temps.

Ainsi, depuis 2009, seuls sont considérés comme des dépenses fiscales les avantages accordés à une catégorie particulière de contribuables ou d'opérations. Il n'existe pas de définition harmonisée de la notion de dépense fiscale dans les différents pays de l'OCDE. Et certains États ont introduit des critères supplémentaires. La Belgique intègre ainsi la notion de portée incitative pour les caractériser. L'Allemagne les définit, quant à elle, par équivalence avec des subventions budgétaires. Au Royaume-Uni, leur qualification repose sur la possibilité, théorique, de les remplacer par une dépense directe.

#### ■ Des dépenses fiscales en hausse

Premier constat, les dépenses occasionnées par les niches fiscales sont en augmentation. Pour 2016, le projet de loi de finances pour 2016 estimait à 83,4 Md€ le coût total des niches fiscales en 2016. Dans le projet de loi de finances 2017, ces dépenses fiscales sont réévaluées à 85,8 Md€, soit une hausse de 2,4 Md€. En 2010, le coût des dépenses fiscales était de 72,7 Md€.

Suite en p. 4

KIOSQUE  
Lextenso

Votre revue OFFERTE  
sur tous vos écrans

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34